



Bureau de la Présidente d'élection

105, rue de la Mairie, Saint-Rémi, Québec J0L 2L0
Tél. : 450 454-3993, poste 5112 Fax : 450 454-7978
www.ville.saint-remi.qc.ca

SCRUTIN DU 13 mai 2018

ÉLECTION PARTIELLE – Poste : conseiller du district numéro 6

AVIS PUBLIC

Révision de la liste électorale municipale

Avis public est, par la présente, donné par madame Diane Soucy, présidente d'élection que:

1. La liste électorale municipale a été déposée au bureau de la municipalité le 9 avril 2018.

Elle fera maintenant l'objet d'une révision.

2. Les conditions requises pour être un électeur et avoir le droit d'être inscrit sur la liste électorale municipale sont les suivantes :

toute personne qui est majeure le jour du scrutin et, le 23 mars 2018 :

- est de citoyenneté canadienne;
- n'est pas en curatelle;
- n'est pas déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;

et

- est soit :

1. domiciliée sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins 6 mois au Québec;
2. depuis au moins 12 mois, soit :

⇒ **propriétaire unique d'un immeuble** sur le territoire de la municipalité, à la condition de ne pas être domiciliée sur le territoire de la municipalité et d'avoir transmis à la municipalité une demande d'inscription sur la liste électorale;

⇒ **occupante unique d'un établissement d'entreprise** sur le territoire de la municipalité, à la condition de ne pas être propriétaire d'un immeuble ailleurs sur le territoire de la municipalité, de ne pas être domiciliée sur le territoire de la municipalité et d'avoir transmis à la municipalité une demande d'inscription sur la liste électorale;

NOTE : Le propriétaire unique de plusieurs immeubles ou l'occupant unique de plusieurs établissements d'entreprise doit s'inscrire à l'adresse de l'immeuble ou de l'établissement d'entreprise ayant la plus grande valeur foncière ou locative.

⇒ **copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupante d'un établissement d'entreprise** sur le territoire de la municipalité, à la condition d'avoir été désignée au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont électeurs de la municipalité le 23 mars 2018.

Ne peut être désigné le copropriétaire qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble ou d'occupant d'un établissement d'entreprise. Ne peut être désigné le cooccupant qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble, d'occupant d'un établissement d'entreprise ou de copropriétaire indivis d'un immeuble.

3. Dans le cas d'une demande d'inscription concernant une personne domiciliée sur le territoire de la municipalité, le demandeur doit indiquer l'adresse précédente du domicile de la personne dont l'inscription est demandée et doit présenter **deux documents** dont l'un mentionne **le nom et la date de naissance** et l'autre, **le nom et l'adresse** du domicile de la personne dont l'inscription est demandée.
4. La liste électorale peut être consultée et les demandes d'inscription (électeurs domiciliés uniquement), de radiation ou de correction doivent être présentées devant la Commission de révision à l'endroit suivant : **Édifice de la Mairie (salle du Conseil) – 155, rue de la Mairie à Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0.**

Jours pour présenter des demandes :

Dates :

Heures :

Mercredi, 25 avril 2018

de 14h30 à 17h30

Mercredi, 25 avril 2018

de 19h00 à 22h00

Jeudi, 26 avril 2018

de 10h00 à 13h00

Pour toute information supplémentaire, communiquer avec la présidente d'élection, au numéro 450 454-5112 ou à l'adresse : 105, rue de la Mairie à Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0.

Donné à Saint-Rémi, ce 20 avril 2018

Diane Soucy, OMA
Présidente d'élection